

**Extrait des délibérations
du CONSEIL de la Communauté SUD GOELO
du mercredi 16 décembre 2009**

L'an deux mille neuf, le 16 décembre 2009 à 17 heures 30, les membres du Conseil de la Communauté SUD GOELO se sont réunis au 22, rue Pasteur à ETABLES SUR MER, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président en date du 9 décembre 2009.

ETAIENT PRESENTS :

BINIC : Frédéric BERROD, Philippe GUEGAN, Anne LE ROY, Marie Françoise LE LEPVRIER, Christian URVOY
ETABLES SUR MER : Jacques DUMORTIER, Marcel PINCEMIN, Gilbert BERTRAND
LANTIC : Hugues LESAGE, Christian LE MAITRE, Nicolas HEURTEL
PLOURHAN : Loïc RAOULT, Philippe VIRTHE
SAINT-QUAY-PORTRIEUX : Georges BREZELLEC, Dominique BLANC, Mariannick KERVOELEN
TREVEVEUC : Louis GAUFFENY

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

ETABLES SUR MER : Hervé THORAVAL par Jacques DUMORTIER
SAINT-QUAY-PORTRIEUX : Isabelle QUERE par Dominique BLANC
TREVEVEUC: Daniel NORMAND par Louis GAUFFENY

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

SAINT-QUAY-PORTRIEUX : Mathieu TANON, Martine POIGNONNEC
BINIC : Jessica APPERCE
PLOURHAN : André SALAUN

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne LEROY

Assistaient également à la séance : Christophe THEZE, directeur

DELIBERATION N° 2009-111

Tarification de la redevance de contrôle de bon fonctionnement

Afin d'assurer le bon fonctionnement de ce service public d'assainissement non collectif, la communauté doit voter un tarif annuel de redevance pour l'année 2010 :

Redevance annuelle ANC : 20 .00 € HT 21.10 € TTC indexé sur le taux d'inflation

Considérant l'avis favorable du bureau du 24 novembre 2009

Après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Approuve le montant de la redevance Assainissement non collectif pour l'année 2010
- Autorise le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.
